



# CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL CLAUDE-DEBUSSY



## DÉPARTEMENT D'ART DRAMATIQUE

Note importante : La pratique théâtrale nécessite un engagement énergétique, physique et régulier. Il est important de nous communiquer toute information médicale dont la prise en compte serait nécessaire pour un éventuel aménagement de la scolarité. Cette information n'a pas pour but de refuser l'accès à la classe d'art dramatique à des élèves présentant des difficultés d'ordre médical, mais d'anticiper et d'adapter au mieux les modalités d'enseignement.

### OBJECTIFS

La classe d'Art Dramatique propose un enseignement de la pratique du théâtre par une approche diversifiée des règles du jeu et de la représentation. L'axe pédagogique est basé sur le travail de groupe, de « troupe » et sur un engagement de l'élève-comédien tant dans une pratique individuelle que collective, pour un renforcement de son autonomie artistique au fil des cycles.

Il s'agit d'aborder le jeu théâtral par :

- Un apprentissage des techniques de base : *disponibilité physique et vocale, écoute, concentration ; rapport à l'espace, à l'autre, à soi ; travail sur l'imaginaire ; exploration du mouvement, du rythme.*
- Un approfondissement des outils : *improvisation (situation, action, relation, personnage) ; découverte du texte (théâtral ou non). En cycle 3, cycle spécialisé et CPES : travail du jeu masqué ; exploration des styles, mélodrame, chœur, conteur-mimeur, burlesque, grotesque...*
- L'acquisition d'une culture théâtrale, adaptée à chaque cycle : *approche de la dramaturgie, de la scénographie, de la mise en scène et des spécificités des écritures théâtrales (en s'y essayant) ; approches pluridisciplinaires (musique, danse, le cas échéant art plastique).*
- Cycles supérieurs : le perfectionnement des acquis et l'accompagnement de l'élève dans ses projets : travail approfondi et personnalisé du jeu d'acteur, travail sur la mise en scène (espace, lumière, composition, montage, narration).

Auront lieu dans l'année :

- des présentations publiques des travaux : lectures-spectacles ; auditions publiques ; petites formes thématiques

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> cycle, cycle spécialisé et CPES :

- une création et une production de spectacle, en fonction de la composition du groupe et des projets en cours, avec une réflexion commune sur le processus de création durant 4 à 5 mois (scénographie, dramaturgie, mise en scène, jeu, costumes) ; des cartes blanches des élèves...

- des interventions de professionnels lors de master-classes et d'ateliers (masque, scénographie, écriture...)

- des projets théâtraux en collaboration avec d'autres partenaires : Théâtre Alexandre Dumas et Médiathèque de Saint-Germain-en-Laye, les CDN de Sartrouville et de Nanterre-Amandiers, souvent en lien avec l'actualité culturelle.

## **Cycle spécialisé (préparation du Diplôme d'études théâtrales - DET) et cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)**

Le cycle spécialisé existe depuis de nombreuses années et conduit à l'obtention du DET.

Le CPES, nouveau cycle non diplômant destiné à la préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs/professionnalisants, est construit en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc - en attente d'agrément du Ministère de la Culture.

Conduite par une équipe de professeurs permanents coordonnée par les deux responsables pédagogiques du CRR et du CRD, cette formation supérieure comprend une large palette d'enseignements (interprétation, dramaturgie et mise en scène, masque, travail de la voix, danse...) des stages avec des intervenants extérieurs (en particulier en lien avec les structures de création et de diffusion partenaires\*) et des présentations publiques. Au-delà de leur formation d'acteur, les étudiants prennent ainsi connaissance des divers métiers de la scène, et peuvent s'ils le souhaitent préparer les concours d'entrée des écoles supérieures.

\* ESCA (Ecole Supérieure de Comédien par l'Alternance / Studio-théâtre d'Asnières) ; CDN de Nanterre-Amandiers, CDN de Sartrouville, Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Manufacture des Œillets à Ivry-sur-Seine ; L'Onde – Théâtre-Centre d'art de Vélizy-Villacoublay ; Théâtre Montansier de Versailles.

Objectifs du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) :

- ✓ Parfaire la formation au jeu et faire découvrir les autres métiers de la scène
- ✓ Tisser des liens avec le monde professionnel
- ✓ Préparer aux diverses voies de professionnalisation

Les notions-clés sont l'exigence artistique permettant la maîtrise de son art, l'autonomie caractérisant l'interprète-créateur et la recherche d'une polyvalence à travers la transversalité.

Pour y parvenir, en complément des cours dispensés par l'équipe pédagogique permanente, les étudiants sont amenés à connaître l'environnement professionnel au sein du territoire à travers des rencontres professionnelles, une école du spectateur, des masters class et des stages, dans ou hors les murs du conservatoire.

D'une durée de deux ans à raison d'une vingtaine d'heures de cours par semaine (hors stages), totalisant au final plus de 1000 heures, la formation de CPES, qui comprend des UV communes avec le cycle spécialisé, peut être valorisée par un Diplôme d'études Théâtrales (DET).

\*\*\*

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

### **Accès au cycle d'initiation**

Le cycle d'initiation, réparti en deux groupes d'âges (10-12 ans et 13-15 ans), accueille des élèves sans sélection à l'entrée et ne nécessite pas d'expérience au préalable.

La pédagogie s'appuie sur le groupe et une découverte de la pratique théâtrale diversifiée (jeux, improvisations, découverte du texte, de spectacles et du public...). Une présentation de travaux est réalisée en fin d'année. L'évaluation est continue et prise en charge par le groupe comme outil pédagogique.

### **Accès aux cycles I à III (cursus diplômant)**

Le cursus diplômant d'Art Dramatique est ouvert aux élèves à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année d'inscription).

Anciens élèves : (accès d'initiation en cycle I, du cycle I au cycle II ou du cycle II au cycle III.)

L'admission au cycle suivant est validée en fin d'année par un examen, une prise en compte du contrôle continu et de l'implication des élèves dans les activités et les projets.

Nouveaux élèves :

L'admission se fait sur examen, préparé avec le professeur, à l'issue de 3 ou 4 semaines de cours, avec des épreuves adaptées au cycle envisagé. Il est nécessaire de rencontrer le professeur avant l'examen pour préparer ce programme de travail.

Épreuves : les candidats présentent un texte de leur choix (théâtral ou non) et une scène dialoguée d'une durée de 3 minutes environ (les anciens élèves peuvent donner les répliques aux candidats qui n'en ont pas).

### **Admission en Cycle Spécialisé et en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)**

Les titulaires d'un diplôme du 2<sup>ème</sup> ou du 3<sup>ème</sup> cycle d'un conservatoire, ou les candidats pouvant justifier d'un parcours équivalent, peuvent se présenter directement en cycle spécialisé (préparation du DET), ou en CPES.

Les élèves sont admis sur examen d'entrée (généralement mi-octobre), préparé avec les professeurs pendant 4 à 5 semaines dès la rentrée. L'évaluation des travaux collectifs dirigés entre dans le cadre de l'examen d'admission en CPES. Les séances de préparation se déroulent au CRD ou au CRR.

Le calendrier de rentrée est mis à jour chaque année et communiqué dès l'été (dates des contacts avec les enseignants, des réunions d'information, des cours et des examens).

#### **L'examen pour l'entrée en cycle spécialisé (CRD de Saint-Germain-en-Laye) comprend :**

- ***Une épreuve d'interprétation***

Une scène classique *et* une scène moderne ou contemporaine (après 1945) dont au moins une scène dialoguée (2 x 5 minutes maximum). **N. B.** : Seule une des deux scènes peut être un monologue.

- ***Un projet personnel***

Ce projet est une note d'intention du candidat présentant un projet pour l'épreuve de mise en scène prévue dans le cursus (une feuille dactylographiée).

- ***Un entretien avec le jury*** portant sur le cursus et les projets du candidat.

Les candidats doivent présenter leur parcours de formation : œuvres abordées, disciplines artistiques pratiquées (chant, danse, musique...), les spectacles auxquels ils ont assisté, leur éventuel cursus universitaire, diplômes, travail dans le domaine culturel et le spectacle vivant.

Le candidat est libre de présenter un dossier (à envoyer dans ce cas 15 jours avant la date de l'examen).

#### **L'examen pour l'entrée en CPES est organisé en partenariat avec le CRR de Versailles. Il comprend :**

- ***Une épreuve d'interprétation théâtrale*** : scène dialoguée obligatoirement (monologue exclu) – 3 minutes maximum

- ***Un parcours personnel libre*** – durée maximum 3 à 5 minutes

- ***Un ou plusieurs exercices*** proposés par un ou plusieurs membres du jury et effectués collectivement par un groupe de candidats

- ***Un entretien avec le jury*** portant sur les motivations, le cursus et les projets du candidat – durée maximum 15 minutes

Les candidats présentent leur parcours de formation : œuvres abordées, disciplines artistiques pratiquées (chant, danse, musique...), les spectacles auxquels ils ont assisté, leur éventuel cursus

universitaire, diplômes, travail dans le domaine culturel et le spectacle vivant ainsi que leur motivation pour intégrer une école supérieure de théâtre.

Dans le cas où les candidats en CPES envisagent suivent le cursus en s'inscrivant au CRD de Saint-Germain-en-Laye, ils présentent une note d'intention (une feuille dactylographiée) pour l'épreuve de mise en scène + mémoire prévue dans le cursus (UV à valider). Les candidats peuvent présenter un court dossier (à envoyer dans ce cas 15 jours avant la date de l'examen).

**Le jury d'entrée en cycle spécialisé et en CPES** est composé : des directeurs des conservatoires partenaires ou de leur(s) représentant(s), de membres de l'équipe pédagogique et, au plus, de deux personnes extérieures.

Un.e candidat.e qui ne serait pas admis.e en CPES peut se voir proposer une admission en cycle spécialisé, pour préparer l'admission en CPES n'année suivante. Ces deux cycles possédant un important tronc commun, les différentes UV ou les différents modules peuvent être validés dans l'un ou l'autre cycle (*i.e.* leur validation dans l'un peut être conservée dans l'autre).

## TABLEAUX DES CURSUS

CYCLE D'INITIATION		
Durée	Volume horaire	Evaluation
Groupe 1 (11-12 ans) 1 à 2 ans	2h hebdomadaires	- Contrôle continu - Présentation de travaux - examen
Groupe 2 (13-14 ans) 1 à 2 ans	2h hebdomadaires	- Contrôle continu - Présentation de travaux - examen

1 <sup>er</sup> CYCLE – Détermination		
Durée	Volume horaire	Evaluation
1 à 2 ans	2h30 à 3h hebdomadaires en moyenne	- Contrôle continu - Présentation de travaux - examen

2 <sup>e</sup> CYCLE – Acquisition de savoir-faire et exploration		
Durée	Volume horaire	Evaluation
2 à 3 ans	3h à 6h hebdomadaires :	- Contrôle continu - Présentation de travaux - examen
<b>Brevet d'art dramatique</b>		



<b>3<sup>e</sup> CYCLE</b>	
Conditions d'entrée : avoir obtenu le brevet de 2 <sup>e</sup> cycle (ou équivalent), ou test d'entrée	
<b>Contenu</b> (volume horaire hebdomadaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interprétation et travail du comédien</li> <li>- approche de la mise en scène/dramaturgie</li> <li>- jeu masqué : obligatoire 1 semestre/an</li> <li>- travail corporel et vocal obligatoire 1 semestre/an</li> <li>- Improvisation</li> <li>- Culture théâtrale : dramaturgie, scénographie</li> <li>- travail de groupe en autonomie sur des formes diverses en affirmant des esthétiques</li> <li>- participation à la restitution et à la création du spectacle annuel</li> <li>- participation aux master-classes et ateliers animés par des artistes</li> </ul>
<b>Durée / Volume horaire</b>	env. 400h (1 à 2 ans / 8h à 12h hebdomadaires)
<b>Evaluation</b>	Contrôle continu Validation de certificats Participation au spectacle annuel Examen final d'interprétation devant un jury extérieur
<b>Certificat d'Études Théâtrales (CET)</b>	

<b>CYCLE SPÉCIALISÉ et CPES *</b>	
Conditions d'entrée : avoir validé le 3 <sup>e</sup> cycle ou équivalent, ou faire état de plusieurs années de pratique Dossier, audition et examen d'admission <sup>1</sup>	
<b>Contenu</b> (volume horaire hebdomadaire)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Interprétation (répertoire classique et contemporain)</li> <li>2. Mise en scène, dramaturgie, suivi de projet (donnant lieu à une présentation publique du travail individuel)</li> <li>3. Technique complémentaire (au CRD : masque et commedia dell'arte)</li> <li>4. Entraînement corporel et vocal : 3h30</li> <li>5. Atelier vocal, chant</li> <li>6. préparation aux concours des écoles supérieures d'art dramatique</li> <li>7. Culture théâtrale : dramaturgie, scénographie, histoire du théâtre</li> <li>8. Participation aux restitutions et à la création du spectacle annuel</li> <li>8. travail de groupe en autonomie sur des formes diverses en affirmant des esthétiques</li> <li>10. participation aux master-classes et aux ateliers liés aux saisons des divers partenaires (CDN de Sartrouville, CDN Nanterre-Amandiers...)</li> </ol>
<b>Durée / Volume horaire</b>	env. 1000h (2 à 3 ans / 16h à 20h hebdomadaires)
<b>Évaluation</b>	Contrôle continu Participation à la création de spectacles, lectures, restitutions chaque année Examen terminal pour le DET (3 groupes d'épreuves : interprétation classique et moderne ; mise en scène et adaptation ; présentation d'un mémoire sur la mise en scène présentée, réflexion nourrie de références).
<b>Diplôme d'Études Théâtrales (DET)</b>	

\* Enseignements au CRD de Saint-Germain-en-Laye et/ou au CRR de Versailles

## **CONSEILS ET CONSIGNES SUR LA MISE EN SCÈNE/ADAPTATION ET LE MÉMOIRE (CPES et Cycle spécialisé/DET)**

### **I. MISE EN SCÈNE**

Le cycle spécialisé (2<sup>e</sup> année) et/ou la première année de CPES (CRD de Saint-Germain-en-Laye) comportent la présentation d'une création ou d'une adaptation, aboutissant à une mise en scène de 20 à 30 minutes maximum, à laquelle est associée un travail théorique (mémoire). Ce dernier explique les choix qui ont été faits en s'appuyant sur des références théoriques (en particulier des écrits sur le théâtre).

Il peut s'agir d'une courte pièce existante, d'une pièce écrite par l'élève, d'une adaptation de roman, de nouvelle, etc., ou encore d'un montage de textes, ou d'un travail autour d'une thématique, d'un personnage ou d'un genre théâtral. En revanche, on ne peut pas présenter un extrait ou une scène d'une pièce. Il s'agit de faire œuvre de création et de justifier les choix qui ont été opérés.

Cette réalisation peut inclure de la musique, diffusée ou jouée en direct, de même que d'autres pratiques ou moyens d'expression : mime, masque, cirque, marionnettes, vidéo... pourvu que ces interventions soient d'un niveau convenable pour une fin de cycle spécialisé et réalisés avec les ressources internes (éviter le recours à un intervenant extérieur, des élèves et/ou professeurs de musique et/ou de danse du CRD peuvent être sollicités).

Le travail doit impérativement se faire avec des élèves de la classe d'art dramatique. Exceptionnellement, avec l'accord de la direction et en justifiant ce choix, il est possible de faire intervenir quelques personnes extérieures si cela répond à un besoin particulier (technique, âge, ou une compétence, par exemple, s'il faut un acrobate). Ces intervenants extérieurs ne peuvent être plus de deux ou trois et ne doivent pas être en nombre supérieur aux élèves participants.

### **II. ÉCRIT (30 pages environ)**

A cette présentation s'ajoute un écrit, une théorisation de la pratique témoignant d'une réflexion sur le travail au-delà de son approche intuitive.

L'élève doit étayer ses choix, ses axes de travail, ses partis pris de mise en scène, de scénographie, de décor, de costumes, de jeu, et faire état de références assimilées lui permettant de se situer.

A cela peut être joint un carnet de bord des répétitions, afin de pouvoir observer a posteriori les étapes du travail, des croquis, des photos ou tout autre support permettant une réflexion sur les étapes de la création. Tous les choix devraient être argumentés. Un choix ne s'impose pas de lui-même, il doit être le fruit d'une réflexion.